

VOUS SOUHAITEZ VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A UNIVERSITE DE PARIS

Vous pouvez effectuer votre versement **au plus tard le 31 mai 2022**

Par Virement en indiquant dans le libellé : TA2022

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0770 454 - BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte : AC Université de Paris

Référence à rappeler dans le virement : TA2022

Code UAI unique Université de Paris : 0755976N

Compléter et retourner ce formulaire par e-mail à : taxe-apprentissage.defi@u-paris.fr

A réception du virement et du formulaire, l'agence comptable vous délivrera votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Pour toute question & demande d'information : taxe-apprentissage.defi@u-paris.fr

UNIVERSITE DE PARIS VOUS REMERCIE POUR VOTRE SOUTIEN

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Personne ou service en charge de la taxe d'apprentissage :

Téléphone : E-mail :

VOTRE VERSEMENT

Montant du versement global destiné à Université de Paris au titre du solde (€) :

 AFFECTATION DE LA SOMME VERSEE A UNE (OU PLUSIEURS) FORMATION(S)

Consultez la liste des formations éligibles : u-paris.fr/taxe-apprentissage/

Intitulé de la formation (1) :

UFR ou Composante de rattachement (si connue) :

Précisez le montant si plusieurs affectations :

Intitulé de la formation (2) :

UFR ou Composante de rattachement (si connue) :

Précisez le montant si plusieurs affectations :

Intitulé de la formation (3) :

UFR ou Composante de rattachement (si connue) :

Précisez le montant si plusieurs affectations :

 VOUS SOUHAITEZ VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE A UNIVERSITE DE PARIS SANS L'AFFECTER A UNE FORMATION OU COMPOSANTE PRECISE